Ville de CODOGNAN

N°61 - Septembre 2018

la Lettre Municipale

À La Une : Guit'Harmony Page 1
Repas du village - Page 2
Page 3 - C.C.A.S
Page 4 - Vendanges à l'ancienne

À La Une

Repas du Village

Vendredi 24 août 2018
s'est déroulé le 3ème repas de village
regroupant de nombreux participants

Réglementation de l'Entretien des Trottoirs et Voies

Rappel – Arrêté n° PM3/2016

« Article 3 : Entretien des trottoirs

Les services techniques de la commune entretiennent régulièrement la voie publique.

Toutefois, en dehors de ces actions, l'entretien des trottoirs et caniveaux incombent aux propriétaires et locataires riverains de la voie publique.

Ils sont tenus d'assurer le nettoyage des trottoirs et caniveaux sur toute la largeur au droit de leur façade et en toute saison.

Le nettoyage concerne le balayage mais aussi le désherbage et démoussage des trottoirs.

Le désherbage doit être réalisé par arrachage, binage ou tout autre moyen à l'exclusion des produits phytosanitaires et phytopharmaceutiques.

Les déchets collectés lors des opérations de nettoyage doivent être ramassés et traités soit avec les déchets verts soit avec la collecte ménagère.

Ceux-ci ne doivent en aucun cas être jetés sur la voie publique ni dans les avaloirs des eaux pluviales.

Par temps de neige, les propriétaires ou locataires sont tenus d'entretenir le trottoir au droit de la façade en le dégageant autant que possible. »

Encombrants et Végétaux

Sauf pendant les mois de juin, juillet et août, les services techniques collectent :

Les végétaux le 1er lundi du mois

Les branches doivent être ficelées et avoir la taille d'un petit fagot en longueur (maxi 2 m) et en volume.

Les végétaux ne doivent pas être mélangés avec des matériaux autres que des déchets verts.

Les tontes doivent être stockées dans des contenants percés et munis d'anses (30 à 50 kg maxi).

Tous les déchets verts placés dans des emballages plastiques. Les emballages en tissus seront systématiquement refusés.

Les encombrants les 2ème lundi du mois

Tous les cartons doivent être pliés et ficelés.

Les gravats doivent être entreposés dans des récipients ne dépassant pas 60 kg et pourvus d'anses.

L'électro-ménager (petit ou gros) doit obligatoirement respecter une filière spéciale de revalorisation. Il est bon de rappeler que ces appareils contiennent des composants très dangereux pour l'environnement et ceux-ci doivent obligatoirement être récupérés par votre fournisseur en accompagnement de la vente d'un appareil neuf ou déposés en déchetterie.

Informations Municipales

Implantation d'une Installation Radioélectrique à la Cave Coopérative

(Route du Grau du Roi à Codognan)
Le dossier d'information relatif au site de radiotéléphonie mobile Bouygues Telecom est à la disposition du public à l'accueil de la mairie jusqu'au 30 septembre 2018.

Aménagement de la RD 104

1ère tranche : Rue de la Camargue
Une réunion publique aura lieu le jeudi 27 septembre 2018 à 18h30 salle Maison du Peuple.

Travaux : Chemin des Bouillens - début des travaux durant le 2ème quinzaine du mois de septembre.

C.C.A.S

Mutuelle Communale

Vous voulez vous inscrire ? Vous avez des questions ?
Permanences de Madame CALISTRI
les 27 septembre et 28 octobre 2018.
Contact : 06.83.12.69.08

Remue-Méninges

A partir du jeudi 20 septembre 2018, le CCAS vous propose un temps de rencontre et d'échanges autour d'activités mémoire et jeux de société. Tous les 15 jours de 9h30 à 11 h au rez-de-chaussée de la mairie

ESPACE SOCIAL
Aide et accompagnement à domicile

Espace Animation Séniors

Ville de Codognan

Pour qui ?
Personnes de + de 55 ans et leurs aidants.
Comment participer ?
Informations et inscription sur place.
Possibilité de se faire accompagner sur demande.
Qui contacter ?
L'animatrice coordinatrice : Mme Géraldine HENRY-PONS
07.57.53.03.60. / g.henrypons@espacesocial.fr

CODOGNAN

Café -Rencontre le jeudi 20 Septembre à 9h30 à la mairie (salle de réunion)

« REMUE-MÉNINGES »

À la mairie, salle de réunion, de 9h30 à 11h,
Les jeudis 27 Septembre, 11 et 25 Octobre,
8 et 22 Novembre, 6 et 20 Décembre 2018.
(Le planning 2019 sera donné en décembre.)

ESPACE SOCIAL - 30 rue Émile Zola, 30740 Le Cailar - Tél. : 04 66 21 70 67

Initiation Self-Défense

Le projet self-défense se précise …
A partir du mois d'octobre, dans le cadre de Karaté santé, une initiation vous sera proposée par les professeurs du Karaté Club de Codognan tous les 15 jours le jeudi de 18h à 19h. Il est nécessaire de produire un certificat médical.
Le CCAS prend en charge les cours, seul le coût de la licence sera à votre charge.

Inscription auprès de l'accueil de la mairie.

Croix Rouge Distribution de Colis Alimentaires

La saison 2018/2019 se déroulera de septembre 2018 à avril 2019.

Toute personne concernée doit déposer un dossier auprès du C.C.A.S comprenant :

- Toutes pièces relatives aux ressources et charges du foyer,
- une pièce d'identité,
- un justificatif de domicile.

CROIX-ROUGE FRANÇAISE

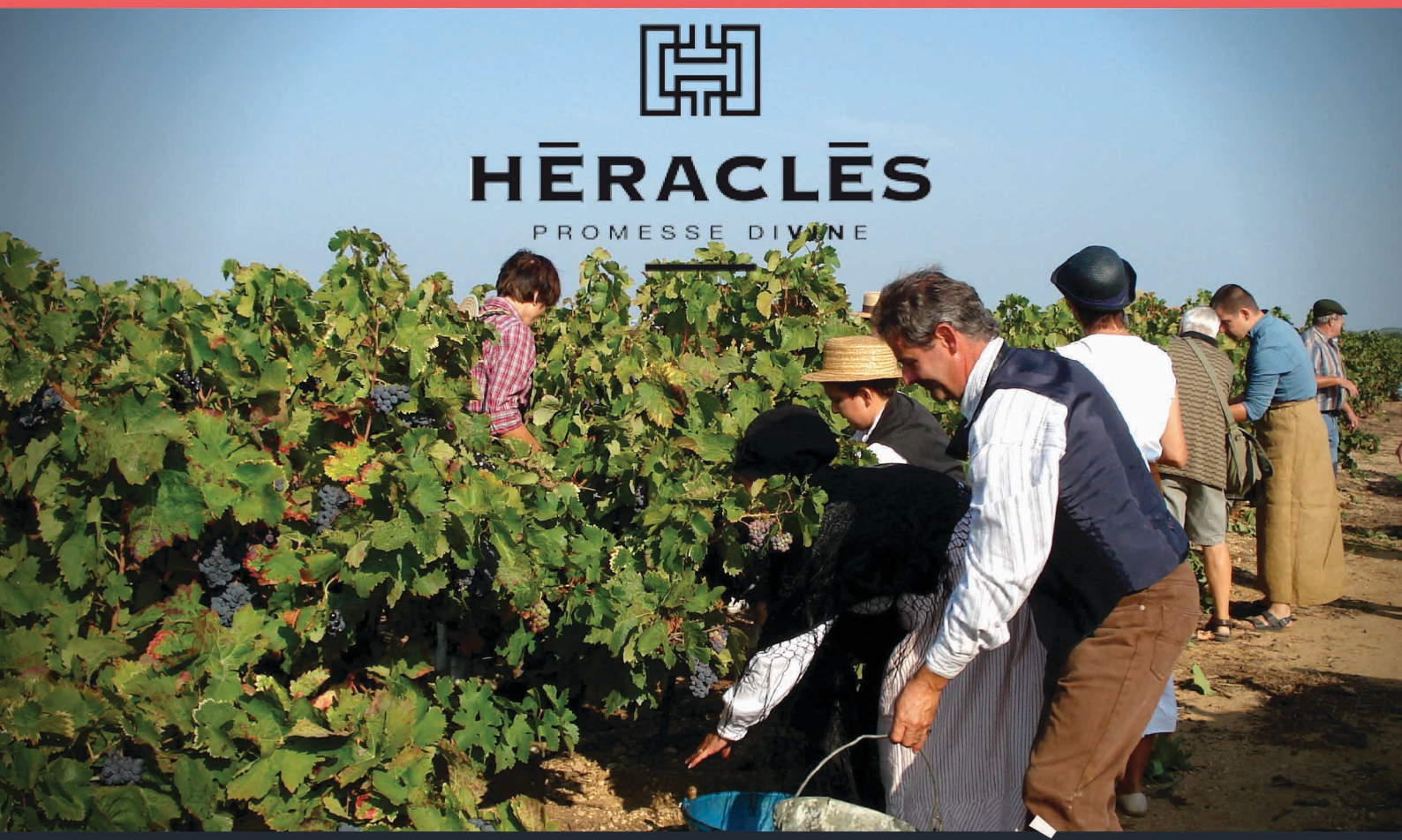

VENDANGES À L'ANCIENNE

EN PARTENARIAT AVEC LE COMITE DES FETES DE CODOGNAN

PARTICIPATION **GRATUITE**,
INSCRIPTION **OBLIGATOIRE**

VENDREDI 14 SEPTEMBRE DE 8H À 12H30

Programme : - 8h : rdv devant la mairie de Codognan pour le départ de l'attelage et des participants en habits d'époque (prévoir seau, serpette ou sécateur) ou rdv à 8h30 au caveau d'Héraclès
- 9h : déjeuner "salé" offert dans les vignes, puis vendanges
-11h/11h30 : départ de l'attelage vers la nouvelle cave
- 12h/12h30 : apéritif offert

INSCRIPTION AU CAVEAU OU PAR TELEPHONE 04.66.88.85.50

Vous pouvez retrouver la version PDF de cette lettre sur le site de CODOGNAN - Rubrique : Le Kiosque/ La Lettre Municipale